

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018

Le 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Paussac et Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2018.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	63	
Nombre de membres titulaires présents	45	De la délibération N°2018/187 à la délibération N°2018/190 et de la délibération N° 2018/193 à la délibération N°2018/209
Nombre de membres titulaires présents	44	Pour la délibération N°2018/191
Nombre de membres titulaires présents	43	Pour les délibérations N°2018/192
Nombre de suppléants présents	1	
Nombre d'absents titulaires	18	De la délibération N°2018/187 à la délibération N°2018/190 et de la délibération N° 2018/193 à la délibération N°2018/209
Nombre d'absents titulaires	19	Pour la délibération N°2018/191
Nombre d'absents titulaires	20	Pour les délibérations N°2018/192
<i>Dont procurations</i>	7	

Le président possède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Bruno Bussièrre est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 14 novembre est adopté à l'unanimité.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité avec l'ajout de 3 délibérations :

- Délibération 2018/207 relative à la désignation d'un délégué SMCTOM pour la commune de Comberanche et Epeluche
- Délibération 2018/208 relative à la décision modificative du budget ZAE de Villeteureix
- Délibération 2018/209 Examen d'un projet de motion relative à la réforme du baccalauréat.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1 SECRETARIAT GENERAL : Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2018 / 187 : Rapport d'activités 2017 de la CCPR

Conformément à l'article 40 de la loi n° 99/586 du 12 juillet 1999, il appartient à notre EPCI, dans un souci de transparence et de communication, de retracer l'activité de notre Communauté de Communes (CCPR) pour l'année écoulée. Le rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes du Pays Ribérais exercées durant l'année 2017. Le rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes du Pays Ribérais exercées durant l'année 2017. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du territoire de la CCPR et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2017 de la CCPR.

DELIBERATION N° 2018 / 188 : Adoption du Guide de procédure des achats applicables à la collectivité.

L'objectif de ce document est de définir les règles propres à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois pour l'ensemble des services en matière d'achats publics.

Ce guide s'adresse aux élus, aux chefs de services, référents opérationnels et aux personnes titulaires d'une autorisation d'engagement de dépenses. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le guide des procédures d'achats applicable à la collectivité.

DELIBERATION N° 2018 / 189 : Avenant N°1 au contrat de ruralité

La Commune de Grand Brassac souhaite engager des travaux urgents de sauvegarde et remise en état de son Eglise classée « Monument historique ». Le projet n'étant pas éligible à la DETR (bâtiment « classé »), il est proposé de l'inscrire par avenant dans le contrat de ruralité, les aides de la DRAC étant compatibles avec la DSIL. Le coût des travaux est de 340 000 € HT.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à réaliser une demande conjointe avec le président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye.

1-2 RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Jeannik Nadal

DELIBERATION N° 2018 / 190 : Modification de l'organigramme

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de modifier l'organigramme qui avait été établi par délibération du 12 juillet 2017 afin de prendre en compte des modifications d'organisation des services validées par les comités techniques en date du 21 mars 2018 et du 14 novembre 2018 : réorganisation du pôle Service à la Population, du pôle technique, et du Pôle développement.

DELIBERATION N° 2018 / 191 : Véhicules de fonction et de service : application à la collectivité

Conformément aux avis des Comités Techniques du 21 mars et du 14 novembre, le Conseil Communautaire à l'unanimité valide les modalités suivantes pour l'utilisation des véhicules de service et de fonction dans la collectivité :

- le véhicule de fonction comme avantage en nature ne pourra concerner que le DGS,
- L'agent chargé de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) gardera son véhicule uniquement pour les interventions qu'il peut être amené à réaliser les soirs et les week-ends dans le cadre de ses fonctions,
- Tous les autres véhicules de service de la CCPR sont destinés à un usage strictement professionnel et ne devront pas servir dans le cadre de déplacements privés.

DELIBERATION N° 2018 / 192 : Adhésion 2019 au CDAS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du centre de gestion, à compter du 1er janvier 2019.

DELIBERATION N° 2018 / 193 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la modification du tableau des effectifs afin de prendre en compte des créations de postes suite à des avancements de grades, la suppression d'un poste de contractuelles 28 heures pour l'animation du PIG Habitat et la création d'un poste d'adjoint administratif de 28 heures au tableau des effectifs pour assurer cette même mission.

1-3 FINANCES : Rapporteur Jean-Marcel Beau

DELIBERATION N° 2018 / 194 : Admissions en non-valeur budget Office de Tourisme

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 165.27 € composé de créances 4 créances minimales avec poursuite sans effet.

DELIBERATION N° 2018 / 195 : Admissions en non-valeur budget SPANC

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 500.00 € composé de créances 4 créances minimales avec poursuite sans effet.

DELIBERATION N° 2018 / 196 : Admissions en non-valeur budget Principal

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 3 804.03 €, et d'admettre en créances éteintes un montant total de 580.08 €.

DELIBERATION N° 2018 / 197 : Décision Modificative n°4, budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	libellés		DEPENSES	RECETTES
011	62381	divers		-80 000.00 €	
65	658881	Charges diverses de gestion courante		+80 000.00 €	
011	6068	Autres matières et fournitures		+29 000.00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement		-29 000.00 €	
022	022	Dépenses imprévues		-4 927.50 €	
67	67441	Subventions aux budgets annexes		+4 927.50 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00 €	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	2181	17	Travaux dans les bâtiments	-12 000.00 €	
21	2151	32	Travaux d'urgence voirie	-45 000.00 €	
21	2181	42	Locaux voirie	+34 000.00 €	
21	2181	49	Guinguette d'Epeluche	-6 000.00 €	
021	021		Virement de la section de fonctionnement		-29 000.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				-29 000.00 €	-29 000.00 €

DELIBERATION N° 2018 / 198 : Décision Modificative n°2, budget Office de Tourisme

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT					
012	6215		Personnel affecté par la collect. rattachem.	-166.00 €	
65	6541		Créances admises en non-valeur	+166.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0 €	0 €

DELIBERATION N° 2018 / 199 : Décision Modificative n°2, budget Beauclair

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT					
012	6215		Personnel affecté par la collect. rattachem.	-1 000.00 €	
011	60632		Fournitures de petit matériel	+500.00 €	
	61558		Autres biens mobiliers	+500.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0 €	0 €

DELIBERATION N° 2018 / 200 : Décision Modificative n°2, budget Aménagement des Droits du Sol

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	61558		Autres biens mobiliers	+210.00 €	
011	60632		Fournitures de petit matériel	+490.00 €	
012	6215		Personnel affecté à la collect. de rattachement	+2300.00 €	
70	70878		Remboursement de frais par d'autres redevabl.		+3000.00 €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3000.00 €	3000.00 €

2- POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2-1 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2018 / 201 : Adoption des tarifs appliqués pour les prestataires en 2019

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

- Offre GRATUITE : -Dépôt de dépliant dans les points d'accueil
 -Fiche simple (1 photo, descriptif sommaire) sur site internet sur demande de l'hébergeur ;
- Offre 5€ : -Dépôt de dépliant dans les points d'accueil
 -Fiche complète (10 photos, plus de descriptif) sur site internet
- Offre 30€ : -Dépôt de dépliant dans les points d'accueil
 -Fiche complète (10 photos, plus de descriptif) sur site internet
 -Insertion dans le guide papier

2-2 SERVICE HABITAT – Rapporteur Jeannik Nadal

DELIBERATION N° 2018 / 202 : Projet de fusion des deux offices publics de l'habitat de la Dordogne (Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat)

Le Département et la CA du Grand Périgueux sollicitent les intercommunalités afin de les réunir dans le projet de création d'un Syndicat Mixte qui aurait vocation à rassembler les CC ayant compétence en matière d'habitat. L'adhésion au Syndicat prévoira l'engagement des intercommunalités à accompagner les travaux de construction ou de réhabilitation de logement social prévus sur le territoire. La décision d'adhésion peut être reportée puisqu'une fois créé le Syndicat pourra intégrer de nouveaux membres.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de participer à cette démarche et d'être associé à la rédaction des statuts du Syndicat mixte.

2-3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteur Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2018 / 203 : Intérêt communautaire de la compétence « Politique du commerce »

La loi NOTRe attribue aux communautés de communes et d'agglomération une compétence nouvelle « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », intégrée dans le bloc des compétences obligatoires relatives au développement économique. C'est à chaque communauté de communes ou d'agglomération de définir l'intérêt communautaire associé.

Par ailleurs plusieurs communes interviennent fortement en direction des commerces de centre-ville ou centre bourg et entendent poursuivre leur implication directement. La volonté est donc de conforter ce rôle des communes.

Aussi pour l'intérêt communautaire compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » exercée par la Communauté de Communes, le conseil Communautaire à l'unanimité accepte la proposition suivante :

- **L'observation des dynamiques et équilibres commerciaux ;**
- **La prise en charge des études stratégiques de développement commercial à l'échelle du territoire intercommunal.**

3- POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 SERVICE PERI ET EXTRA-SCOLAIRE – Rapporteur Rémy Terrienne

DELIBERATION N° 2018 / 204 : Adoption des tarifs des accueils de loisirs périscolaires de la Communauté de Communes du Pays Riberaois pour les attentes bus

Sur proposition de la commission des activités périscolaires, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter une participation forfaitaire de 10€ par enfant et par mois, applicable à partir de janvier 2019, pour les enfants fréquentant les accueils périscolaires plus de 10 minutes pour des raisons de transport en bus. Sont concernés les accueils de Vanxains, ST Pardoux de Drôme et Allemans.

3-2 AFFAIRES CULTURELLES – Rapporteur Daniel Villedary

DELIBERATION N° 2018 / 205 : Subvention culturelle : demande complémentaire

Sur proposition de la commission développement culturel, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'attribuer en 2018 une subvention de 500 € à l'association « Cinépassers », identique à 2017.

4 - POLE TECHNIQUE

4.1- SERVICE VOIRIE – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

DELIBERATION N° 2018 / 206 : Remboursement des frais engagés par les communes pour l'entretien des « chemins blancs »

Le conseil communautaire à l'unanimité valide la participation aux frais des engagés pris en charge par les communes pour l'entretien des chemins blancs sur la base du tableau ci-dessous.

La somme totale remboursée aux communes au titre des chemins blancs pour l'exercice 2018 s'élève à 26 458 €.

COMMUNE	Linéaire	Remboursement en €
	en Km	
Ancienne CC du Ribérais		
ALLEMANS	6,8	639,00
BERTRIC-BUREE	15	1410,00
BOURG DU BOST	7,24	1037,00
COMBERANCHE EPELUCHE	7	658,00
LA JEMAYE - PONTEYRAUD	9,5	893,00
PETIT BERSAC	14,3	672,00
RIBERAC	35	3290,00
ST MEARD DE DRONNE	6,96	654,00
ST VINCENT DE CONNEZAC	1,5	310,00
SORAC DE RIBERAC	16,48	1549,00
VANXAINS	14	1316,00

COMMUNE	Linéaire	Remboursement en €
	en Km	
Ancienne CC Val de Dronne / Hauts de Dronne		
CREYSSAC	7	658,00
GRAND BRASSAC	20,42	4217,00
LISLE	6,5	731,00
MONTAGRIER	18	3717,00
Ancienne CC du Verteillacois		
BOUTELLES ST SEBASTIEN	12	1350,00
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	12	1128,00
ST PAUL LIZONNE	6,55	737,00
VERTEILLAC	11	1034,00

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 207 : Désignation d'un délégué SMCTOM pour la commune de Comberanche et Epeluche – Rapporteur Didier Bazinet

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de désigner Murielle Cassier en tant que déléguée titulaire au SMCTOM pour la commune de Comberanche et Epeluche.

DELIBERATION N° 2018 / 208 : Décision Modificative budget ZAE de Villeteureix

Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous.

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
023	023		Virement à la section d'investissement	+4 927.50 €	
042	71355		Variation de stocks de terrains aménagés		+4 927.50 €
70	7015		Ventes de terrains aménagés		- 4 927.50 €
74	74751		Participation GFP rattachement		+ 4 927.50 €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 4 927.50 €	+ 4 927.50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
040	3555	01	Opérations financières	+ 4 927.50 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+ 4 927.50 €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 4 927.50 €	+ 4 927.50 €

DELIBERATION N° 2018 / 209 : Proposition de motion relative à la réforme du baccalauréat

Rapporteur Didier Bazinet

La politique des territoires porte l'ambition d'offrir les mêmes opportunités à tous les Français, qu'ils naissent et grandissent au cœur d'une grande ville, dans un quartier en « politique de la ville », dans une commune périurbaine ou d'outre-mer, ou dans un village de montagne. C'est la promesse de l'émancipation face à l'assignation à résidence.(...) Tous les territoires représentent un potentiel de développement pour leurs habitants et pour le pays tout entier. Les oppositions entre l'urbain et le rural, les métropoles et la France dite « périphérique », doivent être dépassées au profit d'une vision dynamique et solidaire. *Compte rendu du Conseil des ministres du 20 avril 2018*

Cependant, cette belle volonté affichée se heurte quotidiennement à la réalité vécue en milieu rural où nous subissons une vraie fracture territoriale. Cette fracture gagne désormais l'éducation et l'enseignement dispensés à nos enfants. Depuis de nombreuses années, c'est un constat que nous partageons pour les écoles primaires : la fermeture de classes puis d'écoles se traduisant mécaniquement par une hausse sensible des effectifs par enseignant et donc des conditions moins favorables pour les enfants.

Désormais l'enseignement secondaire subit de plein fouet cette fracture territoriale et les établissements en milieu rural, confrontés à la réforme du baccalauréat, ne seront plus attractifs. C'est une crainte réelle pour le devenir de la cité scolaire Arnaut Daniel de Ribérac avec laquelle la CCPR a participé, il y a deux ans, à la mise en place du premier Comité Local Ecole-Entreprise renforçant les liens entre collectivité, enseignement et entreprises.

Les incidences de la réforme

- Fin des séries littéraire, scientifique et économique.
- Chaque établissement se verra attribuer les moyens pour pouvoir enseigner au minimum 7 spécialités communes à tous les établissements (couvrant les différentes disciplines basiques), quatre autres sont possibles suivant les attributions ; ce sont ces dernières qui pourront créer, ou pas, l'attractivité du lycée.
- Les élèves choisiront dès la seconde, parmi les spécialités proposées, ce qui conditionnera leur avenir post-bac.
- Les spécialités accueillant moins de 12 élèves pourront être fermées.

Les conséquences prévisibles pour la cité scolaire de Ribérac

- Le lycée de Ribérac a donc les 7 spécialités de base plus le latin, comme la quasi-totalité des établissements de Dordogne (à Ribérac cette matière accueille actuellement 13 élèves tous niveaux confondus), autant dire que ce n'est pas cette matière qui va créer l'attractivité. Avec ces 8 spécialités, Ribérac sera donc un lycée pauvre.
- L'établissement vient d'être informé qu'il garderait l'Option Cinéma comme option facultative et non comme Spécialité Art, comme demandé depuis 5 ans, malgré un dossier qui, au dire de tous, est excellent. Il est à noter que Ribérac a l'option cinéma la plus dynamique de l'académie : 90 élèves sont inscrits sur cette option tous niveaux confondus. Un partenariat a été mis en place avec ARTE et le BBD. Plusieurs réalisateurs sont déjà venus à la rencontre des élèves mais aussi des résidents du territoire dont Bertrand Tavernier.
- La pauvreté de l'établissement entrainera une baisse d'effectif (fuite vers les lycées de villes mieux lotis), fin de la mixité, baisse de l'attractivité de notre territoire, paupérisation du territoire.
- Risque de départ des enseignants les plus investis vers des lycées proposant plus de moyens, postes non pourvus, vacataires.
- De plus, il semblerait que les élèves n'aient pas les mêmes chances pour leur avenir post bac suivant leur lycée d'origine. Les écoles ont la possibilité de mettre des marqueurs socio-territoriaux sur les lycées d'origine.

Il est regrettable que les décisions qui nous sont imposées sans concertation anéantissent les efforts des élus municipaux et communautaires, qui ont la ruralité chevillée au corps, pour rendre le territoire attractif.

Aussi les conseillers communautaires à l'unanimité :

- tiennent à apporter leur soutien à la mobilisation des enseignants, des parents et des élèves de la cité scolaire Arnaut Daniel,
- s'inquiètent de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat qui va accentuer la fracture territoriale entre les établissements ruraux et les établissements urbains mieux lotis,
- demandent à Monsieur le Recteur d'académie de prendre en compte pour la réforme du baccalauréat la spécialité cinéma comme spécialité pleine et entière proposée à la cité scolaire Arnaut Daniel,
- sollicitent les parlementaires de la Dordogne pour qu'ils nous permettent de concrétiser sur le terrain la volonté affichée par le gouvernement lors du conseil des ministres du 20 avril 2018 pour une égalité de traitement des citoyens et des territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00